

obéir filialement à la volonté de Dieu ; c'est réformer les imperfections de notre conduite, pour vivre saintement selon la loi de Dieu ; en un mot, faire pénitence c'est travailler à la destruction du vieil homme, pour seconder la résurrection de l'homme nouveau. Mais l'esprit de pénitence ne saurait aimer ceux qui se croient justes et vertueux ; il ne se donne qu'à ceux qui ont conscience de leurs maladies spirituelles et qui, à titre de pécheurs, implorent la miséricorde du Sauveur.

Empruntons les paroles de David pour demander à Dieu l'esprit de pénitence ; et si nous ne pouvons embrasser les austérités volontaires pour nous châtier nous-mêmes, du moins acceptons volontiers les peines, les travaux, les accidents et les sacrifices que la Providence nous impose.

LES ELECTIONS

La corruption électorale

II

La lettre pastorale de Nos Seigneurs les évêques sur cette importante matière est venue à son heure.

Ce n'est pas la première fois que les vénérables prélats évaluent la voix pour rappeler aux fidèles confiés à leurs soins les devoirs qu'ils ont à remplir dans la vie publique et surtout dans les élections, soit comme électeurs, soit comme candidats.

Dans leurs Lettres Pastorales, et leurs décrets conciliaires, ils ont à plusieurs reprises rappelé ces devoirs et dénoncé en les flétrissant les graves désordres auxquels un si grand nombre se laissent aller en ces temps d'excitation.

Voici en particulier comment ils se sont exprimés dans le IV^e concile de Québec en 1868 : « Que les pasteurs instruisent avec soin les fidèles sur leurs devoirs dans les élections ; qu'ils leur inculquent fortement que la même loi qui confère aux citoyens le droit de suffrage, leur impose en même temps la grave obligation de donner ce suffrage quand c'est nécessaire, et cela toujours suivant leur conscience, sous le regard de Dieu et pour le